

DEPARTEMENT  
VAUCLUSE

ARRONDISSEMENT  
APT

DELIBERATION  
N°2022/012

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU SYNDICAT DU CABEDAN NEUF  
425 CHEMIN DU PERUSIER  
84 300 TAILLADES

### SEANCE DU 11 MAI 2022

SYNDICS TITULAIRES	6
QUORUM	4
SYNDICS PRESENTS	6
VOTES POUR	6
VOTES CONTRE	0
ABSTENTIONS	0

**PRESENTS** : Mr HONORAT GUY Président

Syndic titulaire : LIENS Charles – LE FAOU Michel - DEVINE Marc

Excusés : PELISSIER Laurence

Syndic suppléant : OLIVIER Denis – CAPELLO Jean Pierre – CALVIERE Robert

L'an deux mille vingt-deux et le onze mai, la Commission syndicale du syndicat s'est réunie à dix-huit heures au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances.

**Objet** : AVENANT N° 5 A LA CONVENTION RENER

=====

**LE PRESIDENT EXPOSE** : l'ASCO du Cabedan Neuf a été sollicitée par la société RENER en 2016, pour la pose d'un prototype de roue à aubes sur une filiole syndicale (délibération 2016/004).

Une convention a été signée avec RENER pour la mise en place d'un prototype sur le canal de Cabedan Neuf, chemin des Mulets, commune de Taillades.

Afin de continuer l'expérimentation de ce projet, la société RENER demande un avenant n° 5 à la convention pour une prolongation d'un an. Il convient au comité syndical d'autoriser le président à signer cet avenant à la convention, dont le contenu a été validé.

**OUI L'EXPOSE DU PRESIDENT** : la commission syndicale autorise le président à signer cet avenant n° 5 à la convention et décide de soumettre cette décision à l'approbation de Monsieur le Préfet de Vaucluse.

Ainsi délibéré, les jours, mois et an que dessus.  
Pour copie conforme.

Le syndic

Le Président

Mr HONORAT GUY



ASCO CANAL DU CABEDAN NEUF

425, Chemin du Perusier

84300 LES TAILLADES

Envoyé en préfecture le 18/05/2022

Reçu en préfecture le 18/05/2022

Affiché le

ID : 084-298401712-20220511-2022\_012-DE